

## Redoublement et sauvegarde de notes

Par **MaliaM**, le **22/10/2017** à **15:34**

Bonjour,

Je viens à vous après de multiples tentatives envers mon administration.

Je redouble ma première année de droit, et après avoir télécharger mon contrat pédagogique, j'ai pu voir que des notes de partiels supérieures à 10 figurées en "ADMIS" malgré que mes notes de TD ne permettent pas d'avoir valider cette matière ?

Est-il possible de valider une note de partiel (Exemple : 11/20) et devoir aller à un TD quand même ?

J'espère avoir été claire, merci d'avance :)

Par **Xdrv**, le **22/10/2017** à **16:35**

Bonjour, normalement si votre matière à TD est validée vous n'avez pas à vous rendre en TD. Votre administration n'a pas su vous répondre ?

Toutefois il peut être intéressant pour vous d'assister aux séances de TD, même non notées, pour approfondir vos connaissances maintenant que vous avez du recul sur la matière